



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2023-02-20

**MAIRIE
DE
SISTERON** ❄

Département
des Alpes de Haute Provence

DECISION DU MAIRE

RESILIATION CONVENTION

POUR OCCUPATION D'UN PARKING COMMUNAL

Société AYME et FILS

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le courrier de la Société First Stop Ayme en date du 12-05-2022 parvenu en mairie le 23-01-2023 informant n'être plus locataire de l'établissement concerné.

DECIDE

ARTICLE 1 : de résilier à compter du 1^{er} Janvier 2023 la convention pour occupation d'un parking communal situé Avenue de la Libération et signée avec la société Ayme et Fils en date du 16-08-2002.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, Madame le Receveur Municipal et la Société First Stop Ayme.

Fait à SISTERON, le 15-02-2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09



Mairie de Sisteron - BP. 100 - 04203 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : mairie@sisteron.fr

